

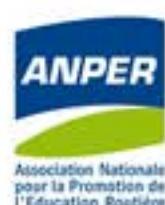
LE CONSTAT

Le permis de conduire, un levier essentiel pour travailler

Depuis 2019, le CPF permettait à des centaines de milliers de Français d'accéder au permis
Mobilité, emploi, autonomie : des besoins concrets du quotidien

20 millions de conducteurs prennent la route chaque jour, majoritairement pour aller travailler

👉 Le permis n'est pas un luxe. C'est un outil professionnel.



UNE AVANCÉE... PUIS UN RECOL

La loi de 2023 : un progrès salué

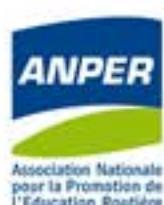
Juin 2023 : financement de tous les permis via le CPF, voté quasi à l'unanimité

Mais...

Mai 2024 : restriction à un seul permis léger

Loi de finances 2026 : nouvelles limitations drastiques

⚠ Une logique budgétaire qui prend le pas sur l'intérêt général.



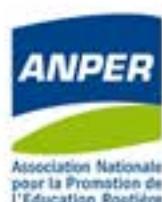
LES PREMIERS PÉNALISÉS

La France qui travaille est la grande perdante
75 % des bénéficiaires CPF permis avaient plus
de 25 ans

Des salariés déjà en emploi, utilisant leurs
droits acquis par le travail

Un pouvoir d'achat déjà sous pression

- On retire une aide à ceux qui cotisent au système.



UNE INJUSTICE SOCIALE

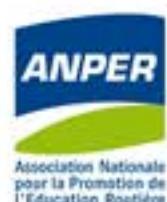
Un message incompréhensible

Le CPF permis réservé surtout aux demandeurs d'emploi

Les salariés deviennent dépendants d'aides incertaines ou de leur employeur

Certaines solutions excluent totalement les +25 ans

? Faudrait-il ne pas travailler pour être aidé ?



DES EFFETS CONTRE-PRODUCTIFS

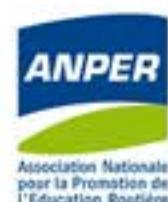
Un risque pour l'emploi et la sécurité
Frein à l'accès à l'emploi, surtout en zones rurales
et périurbaines

Inégalités sociales et territoriales renforcées
Hausse du recours aux véhicules sans permis,
moins encadrés

Impact possible sur la sécurité routière



Moins de formation = plus de risques.



L'APPEL

Rétablissement le CPF pour tous les permis

Respecter l'esprit de la loi du 21 juin 2023

Reconnaitre le permis comme un levier d'emploi et d'émancipation

Garantir l'égalité républicaine et la cohérence des politiques publiques

 Le permis de conduire n'est pas un privilège. C'est un droit pour celles et ceux qui travaillent.



LA TRIBUNE

Une parole collective

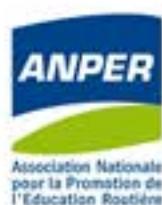
Co-signée par les organisations professionnelles
représentatives des écoles de conduite, et
Sacha Houlié, député de la Vienne

Pour défendre le CPF

Au service de la France qui travaille



Lire la tribune complète.



TRIBUNE : RETABLIR LE FINANCEMENT DU PERMIS DE CONDUIRE PAR LE CPF POUR LA FRANCE QUI TRAVAILLE.

Co-signée par les organisations professionnelles représentatives des écoles de conduite, et Sacha Houlié, député de la Vienne

Depuis 2019, l'ouverture du Compte Personnel de Formation (CPF) pour le permis B a facilité pour des centaines de milliers de Français l'accès au permis, à la mobilité, à l'emploi et à l'évolution professionnelle, essentiels à leur quotidien et leur autonomie.

Le législateur avait soutenu cette dynamique, avec l'adoption à la quasi unanimité par l'Assemblée nationale, de la loi du 21 juin 2023 ouvrant le financement de tous les types de permis de conduire par le CPF.

Cette avancée saluée par l'ensemble des Français a cependant été entachée d'une mesure d'application prise par le gouvernement, le 17 mai 2024, restreignant cette faculté au financement par le CPF d'un seul permis du groupe léger (A et B). Cette manœuvre dissimulait déjà très maladroitement la priorité donnée aux restrictions budgétaires quant à l'usage du CPF par rapport à son intérêt réel : l'émancipation et l'insertion professionnelle.

Il y a désormais plus grave. La loi de finances pour 2026 entérine un recul sans précédent dans l'usage du CPF pour financer le permis B et fragilise une partie essentielle de notre société : les salariés actifs. Le gouvernement a en effet drastiquement limité le financement des permis A2 et B aux seuls demandeurs d'emploi ou aux salariés en ayant besoin dans le cadre de leur projet professionnel, en méconnaissance totale des besoins et des demandes des citoyens.

Jusqu'ici, 75 % des bénéficiaires du CPF pour le permis étaient des Français de plus de 25 ans déjà insérés professionnellement, et mobilisant leurs droits acquis par leur travail, ou des jeunes souhaitant saisir une opportunité professionnelle. L'arbitrage gouvernemental retire une aide financière cruciale à des salariés dont le pouvoir d'achat stagne face à la hausse des prix de produits de première nécessité.

Le permis de conduire n'est pas un simple loisir, c'est un indispensable : chaque jour, plus de 20 millions de conducteurs prennent la route, majoritairement pour se rendre au travail. C'est un outil fondamental de mobilité et d'emploi, en particulier dans les territoires ruraux et périurbains.

Restreindre l'accès au CPF pour le permis met en difficulté ceux qui ont déjà contribué au financement du dispositif, les alternatives existantes - aides locales ou nationales, co-financement par l'employeur - étant inaccessibles ou dépendantes de la volonté de tiers, privant le salarié de son autonomie.

Limiter l'accès au CPF aux seuls demandeurs d'emploi, qui bénéficient par ailleurs d'autres dispositifs de soutien, envoie un signal déconcertant et injuste : pour obtenir une aide financière pour le permis, il faudrait ... ne pas travailler.

La plupart des autres alternatives de financement privent également les salariés de plus de 25 ans d'un droit légitime, les excluant et fragilisant la France qui travaille. Car le dispositif du permis à 1 € par jour, bien qu'utile pour les jeunes en difficulté sociale, ne répond pas aux besoins des salariés de plus de 25 ans, les laissant sans solution et aggravant les inégalités sociales et territoriales qui les affectent.

Ces restrictions sont contre-productives au regard des objectifs affichés par le gouvernement d'atteindre le plein emploi et d'assurer la cohésion sociale. Elles auront de surcroît inéluctablement des effets pervers notamment en matière de sécurité routière en incitant au recours aux voiturettes sans permis, déjà en forte progression, ayant pour conséquence l'augmentation des risques d'accidents faute de formation encadrée. Les chiffres publiés le 30 janvier dernier sur la mortalité routière semblent indissociables du recul de l'engagement public en faveur de la formation des usagers de la route.

C'est pourquoi nous demandons le rétablissement du financement de l'ensemble des permis par le CPF tel que l'avait initialement prévu la loi du 21 juin 2023 et ainsi que les Français l'ont plébiscité. Le permis de conduire n'est pas un privilège, c'est un levier d'emploi, de mobilité et d'émancipation. Le préserver dans le cadre du CPF, c'est garantir l'égalité républicaine et une politique sociétale cohérente et tournée vers l'avenir.

Le Député de la Vienne

Sacha HOULIE

Les organisations représentatives des écoles de conduite

Le Président du Groupe ECF
Patrick MIROUSE

Le Président de MOBILIANS
Patrice BESSONE

Le Président de l'UNIC, branche Education
routière de la FNA
Benjamin PANIS

La Présidente de l'UNIDEC
Christelle OBERHOLZ

Le président du Groupe CER
Karl RAOULT

Le président des codes rousseau
Olivier FRETAY

Le président EDISER /ENPC
Antoine BEAUDONNET